



Mes collègues ont empocher de l'argent sur mon dos

Par **Maman2oo9**, le **26/10/2013** à **12:59**

[fluo]Bonjour[/fluo]

Il y a quelques mois, mes collègues et moi avons été arrêtés et mis en garde à vue pour vol et escroquerie.

Effectivement, je travaillais dans un magasin de prêt à porter. La caisse n'était pas bloquée, il n'y avait ni code ni quoi que ce soit pour sécuriser la caisse. Mes collègues ont créé des tickets de caisses (donc acheter des habits) et fait des remboursements monétaires fictifs à MON NOM. Ce qui veut dire qu'elles ont empoché l'argent du remboursement en liquide tout en évitant "le trou dans la caisse" lors de la clôture le soir.

Lors de la garde à vue, j'ai avoué avoir volé certaines choses mais j'ai nié avoir fait ces fameux tickets et empoché de l'argent. Ils m'ont dit qu'ils allaient faire une enquête et vérifier si j'étais bien présente au travail (ou pas) lorsque ce remboursement était fait.

Lors de la garde à vue, l'un des collègues m'a avoué de vive voix avoir mis mon nom intentionnellement. Mais je ne sais pas si, devant le brigadier, il a dit la même chose !

Puis-je porter plainte contre lui ? Je n'ai pas encore de véritable preuve, l'enquête est encore en cours. Nous avons un nouveau rendez-vous en novembre pour la suite de l'enquête. Vers qui dois-je me tourner ? Je suis perdu ... Je veux bien payer et assumer MES bêtises, mais je ne veux pas payer une amende supplémentaire à cause de lui !

Pensez-vous que je risque la prison ?

-Merci d'avance pour vos réponses-

Par **amajuris**, le **26/10/2013** à **13:44**

bjr,

le seul fait d'avoir participé à cette infraction pénale vous interdit de porter plainte contre un complice.

on dit que nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude ce qui signifie que vous ne pouvez réclamer justice pour des actions illicites.

de toute façon, si les enquêteurs ou le juge n'arrive pas établir le rôle de chacun personne dans la commission de ce vol, vous risquez d'être condamné solidairement.

cdt

Par **Maman2oo9**, le **26/10/2013** à **14:12**

Merci pour votre réponse!

Si mon collègue avoue avoir mis mon nom sur ces fameux tickets. Dans ce cas est ce que je pourrais faire quelques choses contre lui ? Il y aura donc une preuve écrite et des aveux de sa part.

Vous dites "le seul fait d'avoir participé à cette infraction pénale vous interdit de porter plainte contre un complice."

mais justement je n'y ai pas participer !

Par **amajuris**, le **26/10/2013** à **16:30**

bjr,

vous avez écrit avoir avoué avoir volé certaines choses donc vous n'êtes pas totalement étranger à cette affaire.

à mon avis, il faut attendre que la justice vous mette hors de cause pour éventuellement vous retourner contre vos collègues.

cdt